

# Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive <a href="#">2022/0051(COD)</a>	En attente de la décision de la commission parlementaire
Devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité Modification Directive 2019/1937 <a href="#">2018/0106(COD)</a> Sujet 3.45.01 Droit des sociétés 3.70.20 Développement durable Priorités législatives <a href="#">Déclaration commune 2022</a>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/0051(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
	Modification Directive 2019/1937 <a href="#">2018/0106(COD)</a>
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 050-p1; Règlement du Parlement EP 57
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
Etape de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission parlementaire	JURI/9/08434